



# Communiqué de presse

## Communauté de Communes

### de la Lomagne Tarn et Garonnaise

#### Assainissement non collectif des maisons d'habitation : début des contrôles périodiques en cette année 2019

Conformément à la loi sur l'eau, et afin de protéger efficacement les ressources en eau et d'éliminer tout risque de salubrité, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a mis en place depuis 2011 le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif qui comprend notamment la vérification périodique du bon fonctionnement des installations existantes. Le Conseil Communautaire de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a fixé à **8 ans** la périodicité de ces contrôles au sein de notre territoire.

Cette mission a été confiée au groupe SAUR par le biais d'une prestation de service pour la période de 2019 à 2022. La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise informe les habitants des Communes de Marsac, Gramont, Poupas, Lachapelle, Balignac, Montgaillard, Maumusson, Puygaillard de Lomagne, St Jean du Bouzet, Castéra-Bouzet, Asques et Gensac du **2<sup>ème</sup> passage du contrôle de bon fonctionnement de leur installation d'assainissement durant l'année 2019**. Ces premiers contrôles devraient débiter d'ici peu.

**En 2020**, les Communes de Lavit de Lomagne, Esparsac, Glatens, Cumont, Marignac, Gimat, Lamothe-Cumont, Auterive seront concernées.

**En 2021**, ce sera le tour des Communes de Sérignac, Larrazet, Belbeze en Lomagne, Vigueron et Escazeaux. **Pour finir en 2022** avec les Communes de Beaumont de Lomagne, Faudoas, Maubec, Goas, le Cause et Gariès.

Les propriétaires des habitations concernées recevront un avis de passage émanant du Groupe SAUR leur proposant un rendez-vous. Ces contrôles donneront lieu au paiement d'une redevance de 82.50 € qui sera facturée par le groupe SAUR. Rappelons que ces contrôles ont été rendus obligatoires par le Grenelle de l'environnement. En cas de non-respect de cette réglementation des sanctions financières peuvent être appliquées.

#### **Contacts :**

Technicienne intervenant pour le groupe SAUR : Lucie CAMPERGUE 06.62.98.78.90

Pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : Isabelle PONTAC, Isabelle PRETE 05.63.65.34.26

